



## Protéger les droits des travailleurs étrangers au Canada

### Rencontrer votre député(e) au sujet du programme des travailleurs étrangers temporaires

#### 1. Planifier la rencontre

- **Préparez vos remarques et soyez sélectifs, puisque vous ne pourrez pas tout communiquer. Il est préférable que le/la député(e) retienne quelques messages clairs, plutôt qu'il/elle soit porté(e) à confusion par une quantité d'information intimidante.**
- **Si possible, renseignez-vous avant la rencontre sur les positions de votre député(e) par rapport à la politique de l'immigration en général, ou les travailleurs migrants en particulier (vous pouvez consulter le site du Parlement à [www.parl.gc.ca](http://www.parl.gc.ca) ainsi que ce site : [www.openparliament.ca](http://www.openparliament.ca))**

#### 2. Pendant la rencontre

Gardez vos commentaires brefs pour laisser le temps à une discussion engageante avec le/la député(e), et demandez-lui ses engagements au lieu de présenter le/la député(e) durant toute la réunion. Insistez pour l'obtention d'une réponse directe. Votre représentant est d'accord ou en désaccord avec vous?

##### a) Introduction / Brise-glace (2 minutes)

Remerciez le/la député(e) de prendre le temps de vous rencontrer. Présentez-vous et mentionnez si vous habitez ou travaillez dans sa circonscription. Expliquez votre intérêt ou celui de votre organisme envers les enjeux de l'immigration et des travailleurs migrants.

##### b) Identifier les problèmes (10 minutes)

Vous aimeriez discuter de vos inquiétudes par rapport au manque de protections pour les travailleurs migrants dits « peu-qualifiés », participants au Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET) y compris les travailleurs peu qualifiés/ à bas salaires, les aides familiales, et le Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Selon l'endroit d'où vous venez et les problèmes sur lesquels vous souhaitez mettre l'accent, voici quelques suggestions :

- Les lacunes du programme sont des questions relevant du vaste sujet de la migration temporaire de la main-d'œuvre au Canada. Vous voudrez peut-être mentionner votre préoccupation face à la tendance du gouvernement à l'égard des programmes de migration de la main-d'œuvre temporaire plutôt que l'immigration permanente
- La position principale de la CCR est la suivante : au lieu de compter sur le travail temporaire des travailleurs migrants vulnérables à l'exploitation et aux abus, le Canada devrait réviser le programme d'immigration économique pour inclure les travailleurs de tous les niveaux de compétences, y compris les personnes qui occuperont des postes peu qualifiés.  
[ccrweb.ca/fr/res/elargir-limmigration-economique-aux-travailleurs-tous-niveaux-competences](http://ccrweb.ca/fr/res/elargir-limmigration-economique-aux-travailleurs-tous-niveaux-competences)
- Si vous souhaitez faire écho aux positions du CCR, les trois axes de notre campagne pour les droits des travailleurs migrants sont les suivants:
  - a) Protection des droits
  - b) Accès à la résidence permanente
  - c) Accès aux services, y compris les services d'accueil et de l'enseignement des langues

Voici certaines des principales demandes de CCR pour protéger les droits des travailleurs migrants tant que le TFWP et le SAWP existent:

- ✓ Les permis de travail liés à l'employeur n'autorisent pas les travailleurs migrants à quitter leur emploi et à trouver un autre emploi s'ils sont maltraités. Les permis de travail devraient être liés au secteur.
- ✓ Pour éliminer la vulnérabilité à laquelle ils sont confrontés, les travailleurs migrants doivent avoir accès à un statut sécurisé.
- ✓ Il convient de noter que les voies existantes pour la résidence permanente, telles que celles offertes aux aides familiales et dans certaines provinces par le biais du Programme des candidats des provinces (PCP), rendent les travailleurs trop dépendants de leur employeur pour les parrainer, ce qui peut entraîner des vulnérabilités supplémentaires. Tous les travailleurs migrants devraient avoir le droit de présenter une demande de statut de résident permanent au moment même où ils appliquent pour le permis de travail.
- ✓ Les travailleurs migrants ne devraient pas subir des années de séparation des membres de leurs familles, ce qui peut entraîner des problèmes de santé mentale et une rupture familiale. Ils devraient être en mesure de parrainer la famille lorsqu'ils appliquent à une résidence permanente peu après leur arrivée au Canada, comme mentionné sur le point ci-dessus.
- ✓ Les droits des travailleurs migrants doivent être protégés. Les travailleurs migrants peu qualifiés sont vulnérables aux abus en raison de facteurs tels que le permis de travail fermés, l'isolement, le manque d'information à propos de leurs droits et les barrières linguistiques. L'application des règlements en matière de plainte tels que les normes du travail, et la santé et la sécurité au travail sont inefficaces car même lorsque les travailleurs connaissent leurs droits et ont accès aux mécanismes de plaintes, souvent ils ne sont pas disposés à se plaindre de peur de perdre leur emploi et d'être rapatriés. Il doit y avoir un suivi proactif des employeurs.
  - Bien que les normes du travail soient une compétence provinciale, le TFWP et le SAWP sont des programmes du gouvernement fédéral, de sorte que le gouvernement fédéral doit assumer des responsabilités et des mesures pour travailler avec les provinces afin d'assurer la protection des droits des travailleurs migrants, comme au Manitoba et en Saskatchewan.
  - Malgré les changements apportés par le gouvernement précédent en 2014, peu d'employeurs ont été contrôlés pour des fins de conformité par les inspecteurs du gouvernement fédéral et, à compter de janvier 2017, trois seulement avaient eu des sanctions pour des violations, malgré les rapports d'abus répandus.
- ✓ Les travailleurs migrants devraient être admissibles aux services d'accueil et d'établissement financés par le gouvernement fédéral, y compris l'enseignement des langues. Sans ces services, les travailleurs migrants ont très peu accès au soutien et à l'information, ce qui exacerbe leur vulnérabilité aux abus.

#### d) Solutions / Demandes à MP (2 minutes)

Demandez à votre député d'appuyer:

- a) Une révision du programme d'immigration économique pour inclure un flux peu qualifié afin de refléter les divers besoins de main-d'œuvre du Canada
- b) Entre-temps, tous les participants du TFWP et du SAWP devraient avoir le droit de présenter une demande de résidence permanente (pas - comme c'est le cas actuellement - seulement ceux qui sont considérés comme «hautement qualifiés»)
- c) Un suivi proactif, soit via la collaboration avec les gouvernements provinciaux, soit via le contrôle fédéral des règles et des règlements du programme.
- d) Les travailleurs migrants dans le TFWP et le SAWP pour qu'ils soient admissibles aux services d'accueil et d'établissement financés par le gouvernement fédéral

\* Essayez de quitter la réunion avec une réponse directe du député \*

e) Questions de la part de votre député

Votre député peut avoir des questions sur les changements apportés au Programme des travailleurs étrangers temporaires ou sur les travailleurs migrants au Canada en général. Vous pouvez lui fournir une copie des documents suivants:

- ✓ *Mémoire du CCR soumis au comité parlementaire pendant l'examen du PTÉT*: <http://bit.ly/2o5sjNw>
- ✓ *Travailleurs migrants : sans soutien et à statut précaire (rapport fédéral)* : <http://bit.ly/2oXNtIB>
- ✓ *Bulletin sur les travailleurs migrants : gouvernement fédéral* : [ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/bulletin\\_fed.pdf](http://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/bulletin_fed.pdf)

f) Remerciement et suivi (1 minute)

Remerciez le député pour son temps. Récapitulez les engagements pris et promettez de faire le suivi avec son bureau.

*\*\*\* Restez en contact s'il vous plait! Faites-nous savoir comment votre réunion s'est déroulée.  
Veuillez contacter Marisa à : [marisa@ccrweb.ca](mailto:marisa@ccrweb.ca) \*\*\**